



Hêtre vit vent – 44 rue de THIONVILLE, FREISTROFF (57320) -

Association inscrite auprès du Tribunal d'Instance de METZ

Volume 177 Folio n°190 - Siren: 841 915 937

hetrevitvent@laposte.net - ☎ 06 77 75 79 28

www.hetrevitvent.fr - <https://www.facebook.com/hetre.vit.vent>

Randonnée VTT du dimanche 24 août 2025

Règlement

La randonnée VTT est ouverte à tous et s'inscrit en dehors de tout cadre de compétition.
Les participants sont tenus de respecter le règlement ci-dessous.

1. Conditions de circulation

Vous devez respecter strictement :

- le Code de la route
- le balisage
- les indications des organisateurs
- l'environnement en ne jetant aucun détritrus dans la nature

Attention : certaines portions du tracé sont communes avec des sentiers de randonnée pédestre. Soyez vigilants et respectez les autres usagers.

Vous ne devez pas :

- faire de départ groupé ni circuler en groupe sur la voie publique ;
- utiliser les chemins en dehors de la journée du 24 août, l'autorisation de passage sur certains terrains étant délivrée à titre exceptionnel et limitée à cette seule journée ;
- accompagner un participant à l'aide d'un engin motorisé (sauf VTT électriques).

2. Parcours

- 15 km avec environ 150 m de dénivelé
- 26 km avec environ 400 m de dénivelé
- 40 km avec environ 700 m de dénivelé
- 50 km avec environ 1000 m de dénivelé
- 62 km avec environ 1300 m de dénivelé

3. Lieu et horaires

Départ et arrivée dimanche 24 août 2025 à la salle des fêtes d'Anzeling, située rue du stade

Horaires d'inscription :

15 et 26 km : de 7h30 à 10h00

40 km : de 7h30 à 9h30

50 et 62 km : de 7h30 à 9h00

Départ libre après l'inscription. Aucun classement.

4. Dates et tarifs d'inscription

	TARIFS	
	Pré-inscriptions jusqu'au 19 août inclus	Pré-inscriptions après le 19 août Inscriptions sur place le 24 août
- de 12 ans	Gratuit	
+ de 12 ans	3€	5€

5. Ravitaillements sur les circuits

Les circuits comportent un ou plusieurs ravitaillements accessibles gratuitement pour les participants inscrits.

Le circuit de 15 km comporte un ravitaillement.

Le circuit de 26 km comporte deux ravitaillements.

Les circuits de 40 et 50 km comportent quatre ravitaillements.

Le circuit de 62 km comporte cinq ravitaillements.

Les ravitaillements sont composés d'eau et sirop et divers produits sucrés et salés.

Des gobelets réutilisables seront en vente sur le site de départ, au prix de 2€ et pourront être remis à la fin de la randonnée au stand dédié contre restitution de la somme d'achat.

Il est également possible d'apporter sa propre gourde.

6. Frais

Les frais autres que ceux imposés pour l'organisation de la manifestation restent à la charge des participants : buvette et petite restauration sur le site de départ et d'arrivée, réparations...

7. Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance « Responsabilité civile ».

L'organisation recommande aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, de défaillance physique et/ou psychique.

La participation à la randonnée se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre l'organisateur en cas de dommages et séquelles durant la randonnée.

8. Sécurité

Le port du casque est obligatoire. L'utilisation d'un vélo tout terrain en bon état de fonctionnement et de vêtements conçus pour la pratique du VTT est vivement recommandée.

La vitesse doit être maîtrisée en toutes circonstances et les autres usagers doivent être croisés ou dépassés avec précaution et courtoisie.

Tout participant doit se conformer à la signalisation mise en place (humaine, panneaux, rubalise).

Il est interdit de quitter les chemins autorisés et de pénétrer dans les terrains et bâtiments, notamment au niveau des terrains militaires en raison de la dangerosité des sites traversés.

9. Participation des mineurs

Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un adulte et seront placés sous sa responsabilité.

Ils devront également fournir une autorisation parentale pour la participation à la randonnée.

10. Droit à l'image

La signature du bulletin d'inscription autorise l'organisateur à utiliser toute image fixe ou audiovisuelle des participants, prise à l'occasion de la randonnée.

11. Annulation

L'association organisatrice se réserve le droit d'annuler sans préavis la randonnée si les conditions météorologiques ou sanitaires l'exigent. Toute inscription ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.

12. Admission, acceptation et connaissance du règlement

L'inscription à la randonnée vaut acceptation complète du présent règlement.

Numéros d'appel en cas d'urgence : 15 - 18 – 112

Organisation :

Delphine – 06 77 75 79 28 ; Eric – 06 59 71 46 11 ; François – 06 32 51 81 04

Brice – 06 33 08 99 84

Autorisation parentale Obligatoire pour personne mineure

Je soussigné (*nom et prénom*) , agissant
en qualité de père – mère – tuteur légal (*rayez les mentions inutiles*) de l'enfant mineur nommé ci-
dessus, autorise celui-ci à participer à la randonnée VTT « Les hêtres déchaînés » le 24/08/2025.

Il sera accompagné de (*nom et prénom de l'accompagnateur majeur*) :
dont le numéro de téléphone est

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la randonnée et y adhérer sans réserve.

Signature

Autorisation parentale Obligatoire pour personne mineure

Je soussigné (*nom et prénom*) , agissant
en qualité de père – mère – tuteur légal (*rayez les mentions inutiles*) de l'enfant mineur nommé ci-
dessus, autorise celui-ci à participer à la randonnée VTT « Les hêtres déchaînés » le 24/08/2025.

Il sera accompagné de (*nom et prénom de l'accompagnateur majeur*) :
dont le numéro de téléphone est

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la randonnée et y adhérer sans réserve.

Signature